

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	4

Étaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M Sylvain BEAUVOIS — M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ- M. Cédric MONCOURTOIS - Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI (arrivée à 19h24) - Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI —Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18)- M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Ludovic MEKIL

Étaient excusés : Mme Christine STEMPIEN ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK
M. Laurent WORONIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK
Mme Aurore THUEUX ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ
M. François POLAK ayant donné pouvoir Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA
Mme Cathie KOSCIUSZKO ayant donné pouvoir à M. Cédric MONCOURTOIS
M. Nordine HAMZAOUI n'ayant pas donné pouvoir

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aline DESCAMPS a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

2024-086 CONTRAT DE VILLE PRESENTATION DU PRÉ-PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2025

2024-086 CONTRAT DE VILLE PRESENTATION DU PRÉ-PROGRAMME D'ACT

L'engagement de la Ville est conditionné par l'engagement contractuel parallèle définitifs, de la signature du nouveau contrat de ville « engagement Quartier 2030 » et des enveloppes de la commune et de l'Etat.

Dans le tableau ci-dessous, les parties grisées sont en CPO ce qui valident les subventions. Ces parties sont donc à prendre en compte pour le reste de l'enveloppe Etat et Commune. RAPPELLE que l'engagement contractuel corollaire de la Ville d'Ostricourt ne prendra effet qu'une fois que l'Etat aura notifié à la Ville sa décision sur chacune des actions sus-évoquées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2024/033 en date du 19 avril 2024 portant sur la validation du Contrat de Ville

Considérant La préparation et l'instruction par le Comité de Programmation des projets d'actions présentées pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 6 pouvoirs : Mme Christine STEMPIEN ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK ; M. Laurent WORONIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK ; Mme Aurore THUEUX ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ ; M. François POLAK ayant donné pouvoir Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ; Mme Cathie KOSCIUSZKO ayant donné pouvoir à M. Cédric MONCOURTOIS et 4 absents : M. Nordine HAMZAOUI excusé n'ayant pas donné pouvoir, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF et M. Frédéric CROMMELINCK décide :

- D'approuver le préprogramme du Contrat de Ville 2025 et ses éléments financiers tels que présentés
- De retenir les projets instruits favorablement par le Comité de Programmation dans la limite des enveloppes contractualisées avec les partenaires du Contrat de Ville.
- De préciser qu'en l'absence de bilan en fin d'action, la commune se réserve le droit de réclamer la subvention attribuée.
- AUTORISE le versement des participations aux porteurs de projets concernés, dès que la validation de l'enveloppe et des actions aura été faites.

• Intitulé de l'action	Coût total TTC en €	Contrat de Ville ETAT	Coût Ville	Coût Région	Coût Département	Coût CAF	Coût autres financements
Commune Service Politique de la Ville							
Actions programme de réussite éducative (CPO 3 ans 2024)	10 000	5 000	5 000				
Ingénierie Programme de réussite éducative (CPO 3 ans 2024)	20 398	10 199	10 199				
Culturellement – Artistiquement – Sportivement Ostricourt (annuel)	15 000	7 500	7 500				
Ingénierie (CPO 3 ans 2024)	46 130	13 839	32 291				

Préventionnez vous ? (Annuel) de septembre à Décembre	5 000	2 500	2 500				
Préventionnez-vous ? report de 2024	5 000	2 500	2 500				
Santez- Vous bien	5 000	2 500	2 500				

Les Compagnons Bâtisseurs

Intitulé de l'action	Cout total	Cout Etat	Cout Commune	Coût Région	Coût Département	Coût CAF	Coût autres financements
Un atelier de quartier sur Ostricourt (annuel)	50 698	21 000	0	7 500			22 198 Bailleurs et Fondations

Centre Social La Ruche

Nutri'actif (annuel)	65 502	19 750	19 750		6 350	17 102	2 550 participations habitants
Jeunes engagés (annuel)	116 425	25 422	6 355	22 500	9 863	46 925	5 360 autofinancements + participations
Parcours langue et culture	24 600	11 000	3 000		9 000		1 600 participation
VVV	19 070	4 665	4 665	En attente du solde pour le report voir Centre Social			
Livret de Vie	10 155	3 250	3 250				

La récré Verte

Adopter un mode de vie sain et durable (annuel)	15 873	6 350	3 173	6 350			
---	--------	-------	-------	-------	--	--	--

L'établi

Ostricourt occupation transitoire et préfiguration du 1/3 lieu la participation citoyenne (CPO de 3 ans 2024)	40 322	15 000	15 000				
--	--------	--------	--------	--	--	--	--

☐ Les CPO signé pour 2024/2025/2026 les demandes de sub ne changent pas.

☐ les demandes de report de 2024 à 2025 à finaliser avant le 31 juin 2025

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

La Secrétaire de séance

Aline DESCAMPS



Le Maire

Bruno RUSINEK